



CANADIAN CORN PEST COALITION

LA COALITION CANADIENNE CONTRE LES RAVAGEURS DU MAÏS

Avis de la Coalition canadienne contre les ravageurs du maïs concernant le programme de vérification de 2012 de la gestion de la résistance des insectes (GRI)

Les produits de maïs Bt fournissent aux producteurs un outil de gestion efficace contre certains insectes ravageurs tels que la pyrale du maïs et la chrysomèle des racines du maïs. Il est nécessaire de faire une mise en œuvre convenable des plans de gestion de la résistance des insectes (GRI) afin de réduire le potentiel de développement d'une résistance des insectes aux cultures Bt. Pour cette raison, en vertu de la *Loi sur les semences* et de son *Règlement d'application*, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) autorise la dissémination en milieu non confiné de produits de maïs Bt, conditionnelle à la mise en œuvre d'un plan de GRI par les concepteurs. L'un des éléments clés du plan de GRI est de s'assurer que les producteurs de maïs Bt mettent en œuvre plusieurs exigences rattachées à la conception et à l'entretien d'une plantation avec refuge. Dans le cadre d'un programme servant à vérifier la mise en œuvre convenable de stratégies de GRI par l'industrie du maïs Bt, une enquête par questionnaire sera effectuée en 2012 au Manitoba, en Ontario et au Québec par des inspecteurs de l'ACIA. Les résultats du questionnaire seront regroupés à travers le Canada et analysés pour donner à l'ACIA une vue d'ensemble de la mise en œuvre de la GRI et des taux de conformité.